



MRC
LES MOULINS
Terrebonne • Mascouche



Fonds régions et ruralités (FRR)

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

2020 – 2021

Politique de soutien aux entreprises 2020 - 2021

Pour l'exercice 2020 – 2021, la MRC poursuivra son mandat d'accompagnement technique et financier auprès des entreprises et des entrepreneurs. À ce titre, elle endosse la déclaration commune de services en matière de développement local et d'entrepreneuriat proposée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sous la signature « Réseau Accès PME ». À ce titre,



Pour réaliser ce mandat, les services de développement économique sont en première ligne pour accueillir et accompagner les entrepreneurs qu'ils soient en phase de démarrage, d'expansion, de consolidation, de vente ou de relève de leur entreprise. Le service est à l'écoute des besoins des entrepreneurs de son territoire. Tous les projets sont traités avec professionnalisme, que cela se fasse à la suite d'une demande de l'entrepreneur ou d'un démarchage du service de développement.

L'accompagnement d'un entrepreneur privé ou collectif se concrétise par un soutien technique à la réalisation du projet qui peut être complété par un soutien financier grâce aux fonds gérés par le milieu, si le projet correspond aux critères de ces derniers.

De plus, le service de développement peut recommander des ressources externes pouvant répondre à des besoins particuliers et des formations pertinentes, organisées ou non par lui, permettant à l'entrepreneur d'acquérir des connaissances utiles à la réalisation du projet.

L'accompagnement d'une entreprise est complété par un suivi personnalisé et une réévaluation des besoins, s'il y a lieu.

Source FQM

Bien que la stratégie de la MRC tende au renforcement d'un positionnement économique innovant, une attention particulière sera apportée aux effets de la pandémie de la COVID-19 sur son tissu d'entreprises et l'emploi.

De façon plus spécifique, en 2020-2021 la MRC se concentrera sur les éléments suivants :

- Gérer et faire évoluer l'offre de services de la MRC pour correspondre aux nouveaux besoins et contribuer à la pérennité des entreprises, dont celles de l'économie sociale :
 - Fournir l'assistance technique et financière au démarrage et au développement des entreprises;
 - Favoriser l'accès aux aides techniques et financières en provenance des instances publiques;
 - Intervenir auprès des entreprises avec les mesures techniques et financières dans le cadre de l'épisode de la COVID-19;
 - Appuyer la campagne d'achat local initiée en réaction à l'épisode de la COVID-19;
 - Élaborer un plan de relance à être mis en place suite à l'épisode de la COVID-19;
 - Proposer et promouvoir auprès des entreprises des programmes de formation et de coaching portant sur les enjeux de gestion, dont celui de l'adoption des technologies numériques dans les organisations.
- Soutenir les employeurs dans le recrutement de la main-d'œuvre.
- Susciter l'implantation d'entreprises et les appuyer dans la recherche de locaux ou de terrains.
- Soutenir les entrepreneurs de projets innovants via l'incubateur InnoHub La Centrale et établir les paramètres de financement et de gouvernance de cette infrastructure pour en assurer le maintien.

Secteurs admissibles et clientèles cibles

Considérant leur impact sur l'investissement et l'emploi, la MRC axe ses interventions sur les entreprises des secteurs manufacturiers, des technologies, des services d'affaires et du tourisme. Par ailleurs, tous les secteurs d'activités sont admissibles à un référencement vers des ressources externes selon la nature des besoins. Un accompagnement technique pourra être apporté selon les retombées potentielles du projet.

Les fonds et programmes de financement couvrent tous les secteurs d'activités. Les promoteurs, les entreprises, dont celle de l'économie sociale, et les organismes sont admissibles à une aide financière. L'admissibilité et les modalités des aides financières sont précisées à l'intérieur des politiques des fonds et des programmes.



Programme d'aide d'urgence aux PME

Prêts jusqu'à concurrence de 50 000 \$ aux entreprises dont le fonds de roulement est impacté par la pandémie (COVID-19).

[En savoir plus](#)



FLI – FLS

Prêts jusqu'à concurrence de 200 000 \$ pour le soutien aux projets de démarrage ou de croissance d'entreprises

[En savoir plus](#)



Programme de subventions pour le développement et la promotion touristique

Subventions aux entreprises et organismes pour appuyer les projets touristiques.

[En savoir plus](#)



Fonds Jeunes Promoteurs

Subventions jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour appuyer le démarrage d'entreprises en couvrant les frais d'administration et d'intérêts des prêts octroyés par Futurpreneur.

[En savoir plus](#)



Soutien au travail autonome

Mesure d'Emploi Québec gérée par la MRC pour soutenir le démarrage d'entreprises.

[En savoir plus](#)



Fonds d'entreprises d'économie sociale

Aides financières pour soutenir le démarrage ou le développement d'entreprises d'économie sociale (programme en révision).

[En savoir plus](#)



Fonds d'aide à l'innovation

Subventions pour favoriser le recours à une expertise professionnelle aux entreprises incubées à InnoHub La Centrale (programme en révision).



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

T. 450 471-9576

C. info@mrclesmoulins.ca

